

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Comme les textes le stipulent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

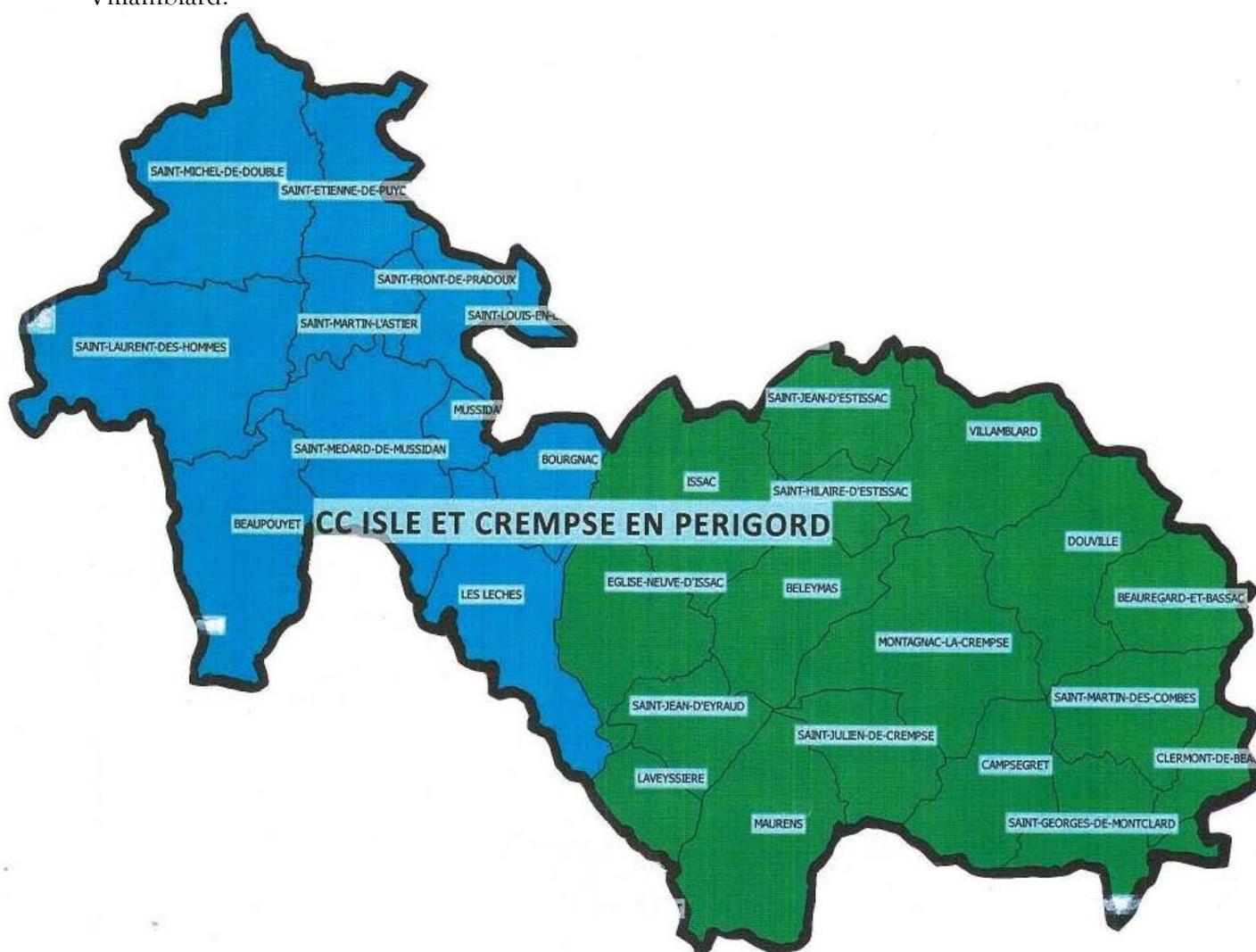
Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Bonne lecture.

Marie Rose VEYSSIERE
Présidente

PRESENTATION

Née de la fusion de la Communauté du Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard, les élus se sont donnés les moyens d'agir ensemble en constituant le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) qui compte vingt-cinq communes : Beaupouyet, Beaugard et Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont de Beaugard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Eyraud Crempse Maurens, Issac, Les Lèches, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclar, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-En-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villamblard.



La CCICP regroupe 14 625 habitants répartis inégalement sur les 25 communes membres.

La Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 44 délégués.

Liste des délégués en 2023 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Jean-Luc	GROSS	BEAUBOUYET
Flore	BOYER	BEAUREGARD ET BASSAC
José	RUIZ	BELEYMAS
Robert	AYMARD	BOURGNAC
Jean-Marie	GELLE	CAMPSEGRET
Laurette	CHINOUILH	CLERMONT DE BEAUREGARD
Arnaud	JUNCKER	DOUVILLE
Jean-Pierre	DEFFREIX	EGLISE NEUVE D'ISSAC
Jean-Pierre	DELAGE	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Alain	OLLIVIER	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Sabine	PETIT	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Denise	WYSS	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Jean-Claude	LOPEZ	ISSAC
Odette	CHAIGNEAU	LES LECHES
Jean-Claude	PREVOT	MONTAGNAC LA CREMPSE
Marie-Paule	BARROT	MUSSIDAN
Michel	BESOLI	MUSSIDAN
Gilles	DENESLE	MUSSIDAN
Liliane	ESCAT	MUSSIDAN
Marie-Laure	GRAPIN	MUSSIDAN
François	LOTTERIE	MUSSIDAN
Stéphane	TRIQUART	MUSSIDAN
Agnès	VILLENEUVE	MUSSIDAN
Dominique	DEGEIX	ST ETIENNE DE PUYCORBIER
Pierre-André	CROUZILLE	ST FRONT DE PRADOUX
Alain	LACOMBE	ST FRONT DE PRADOUX
Lise	RAVENEAU	ST FRONT DE PRADOUX
Prénom	NOM	COMMUNE
Bernard	GUERINEL	ST GEORGES DE MONTCLARD

Jean-Claude	DAREAU	ST HILAIRE D'ESTISSAC
Marie-Rose	VEYSSIERE	ST JEAN D'ESTISSAC
Michel	DONNETTE	ST LAURENT DES HOMMES
Ayglie	OLLIVIER	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Paul	SIGURET	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Luc	MASSIAS	ST LOUIS EN L'ISLE
François	RITLEWSKI	ST MARTIN DES COMBES
Jean-Luc	TOMSKI	ST MARTIN L'ASTIER
Frédéric	BIALE	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Ghislaine	COUZON	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Fabienne	DELORT	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Michel	FLORENTY	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Jean-François	MALARD	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Serge	DURANT	ST MICHEL DE DOUBLE
Jean-Luc	ALARY	VILLAMBLARD
Didier	MARCHAND	VILLAMBLARD

L'année 2023 a été consacrée à la préparation et réalisation de très nombreux projets :

- ✓ Le démarrage des travaux dans 10 écoles (Beaupouyet, Beauregard-et-Bassac, Campsegret, Les Lèches, Maurens, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Michel-de-Double.)
- ✓ La continuité des travaux dans 4 écoles (Mussidan, Villamblard, Issac et St Médard de Mussidan)
- ✓ Le plan intercommunal de sauvegarde en ateliers avec les communes

Les décisions ont été consensuelles, tout comme l'harmonisation des statuts de la nouvelle communauté de communes lors de la fusion en 2017.

Le Conseil Communautaire a élu en son sein un bureau communautaire comprenant la Présidente Marie-Rose VEYSSIERE et huit vice-présidents.

Les vice-présidences :

Stéphane	TRIQUART	Chargé des finances, du personnel et des services publics
Alain	OLLIVIER	Chargé des bâtiments scolaires et de la communication
Ghislaine	COUZON	Chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors
Jean-Luc	ALARY	Chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage et de la formation des élus
Jean-Luc	GROSS	Chargé de la voirie et de l'accessibilité
Jean-Claude	LOPEZ	Chargé du tourisme et de la culture
Flore	BOYER	Chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière
Michel	DONNETTE	Chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères

Intitulé	Nb de réunions
Commission finances	2
Commission services publics	0
Commission bâtiments scolaires	2
Commission communication	1
Commission petite enfance, jeunesse, seniors	0
Commission urbanisme, SCoT, logements	0
Commission voirie et accessibilité	4
Commission tourisme/culture	2
Commission économie et agriculture	4
Commission développement durable, assainissement et	4
Commission formation des élus	0
Bureau	1
Conseil Communautaire	10
Conseil communautaire en visio	0
Conférences des Maires	4
CIID	1
CLECT	0

Les statuts communautaires :

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité des communes. Par conséquent, la CCICP a adopté des compétences décrites dans ses statuts. Les communes membres ont chacune participé en 2017 à l'élaboration des statuts de la Communauté et les ont approuvés.

La Communauté exerce **cinq compétences obligatoires**. Il s'agit du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

En 2023, les statuts et annexes ont été remodelés suite à la demande de la Préfecture :

- 1) Modification de l'ordre des compétences et suit l'ordre établi dans l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales Compétences supplémentaires relevant du II de l'article L. 5214 du CGCT) (= anciennes compétences optionnelles de la CCICP)
- 2) Autres compétences supplémentaires (= anciennes compétences facultatives de la CCICP)
- 3) Retrait du point 8 relatif à la politique de la ville (prévention de la délinquance) ;

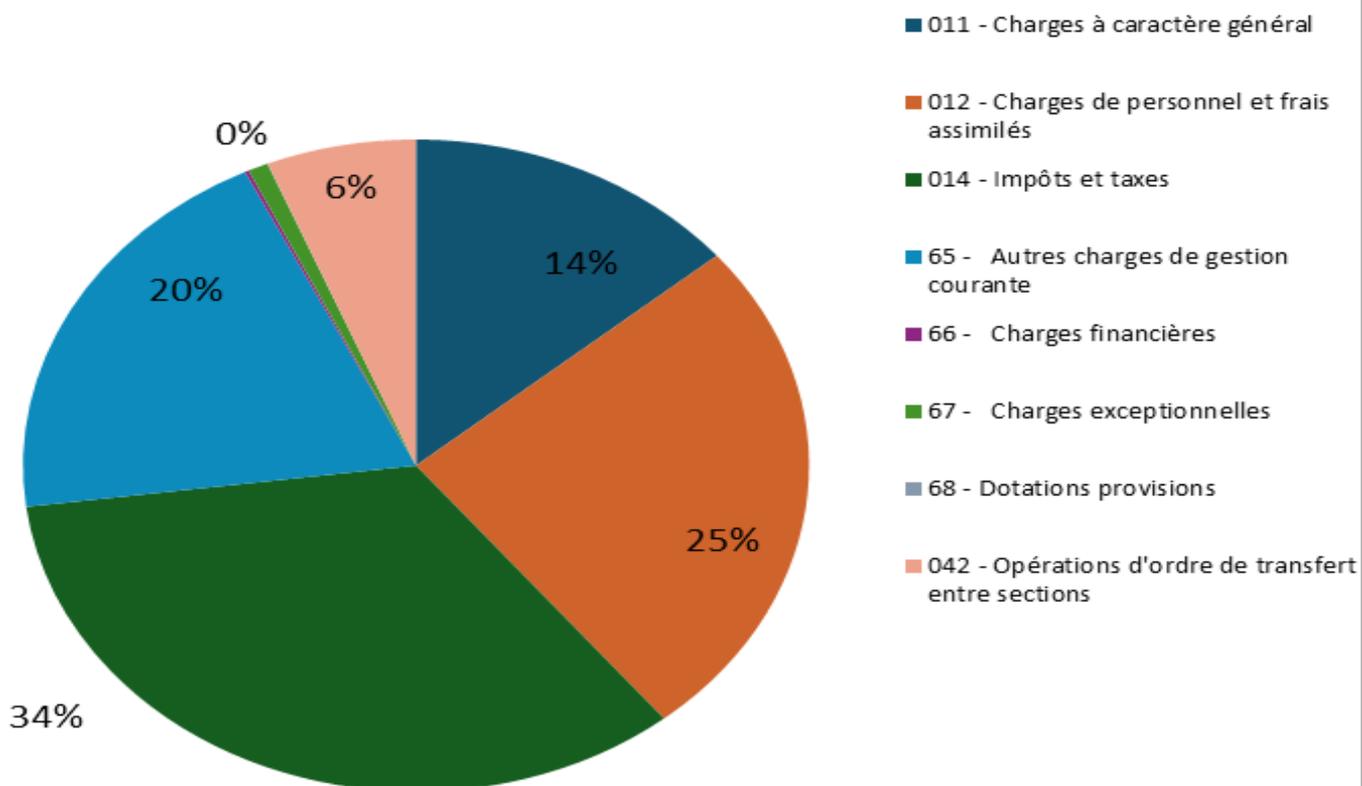
La Communauté possède des **compétences** telles que la voirie d'intérêt communautaire (en 2022 la majeure partie de la voirie a été restituée aux communes membres, seule subsistent la véloroute et la voirie de la ZAE des Lèches), la politique du logement social d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les maisons de services au public d'intérêt communautaire, les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (musée), l'action sociale d'intérêt communautaire (enfance, jeunesse, seniors) et la Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière (DFCI).

Enfin, la Communauté possède d'autres compétences telles que l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les maisons de santé pluridisciplinaires, les actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale.

Le budget de la Communauté de Communes s'équilibre ainsi à fin 2023 :

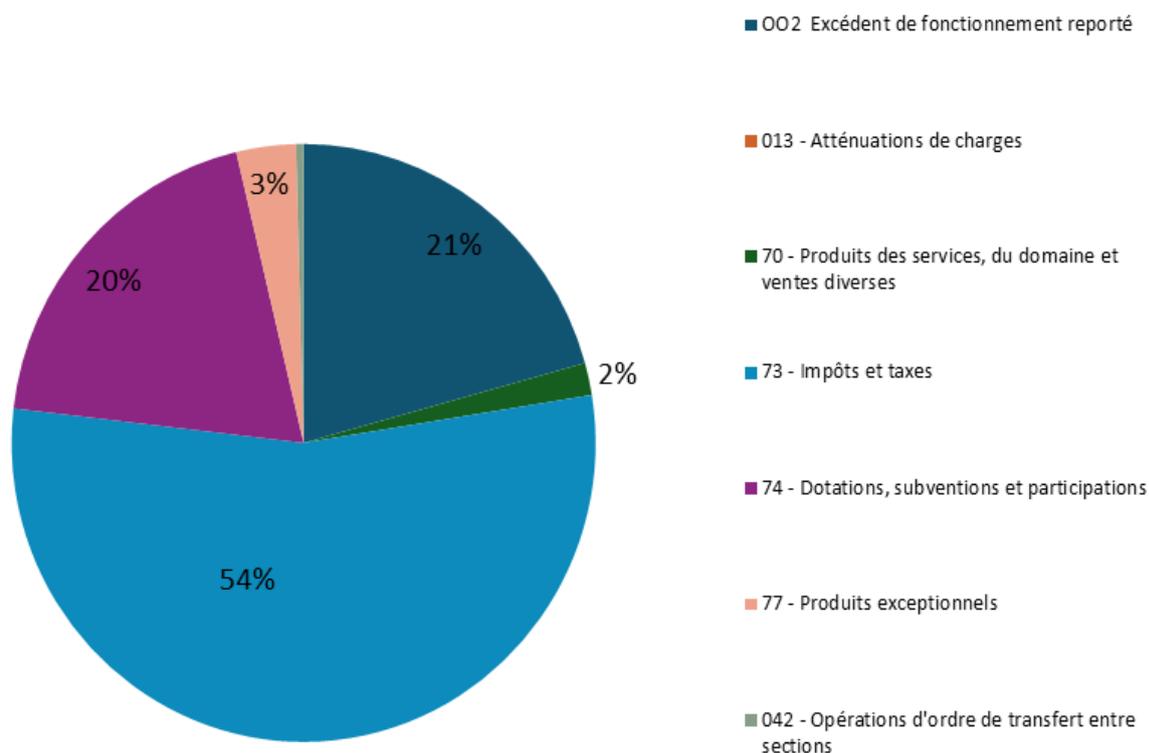
DEPENSES	
Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	488 391,90
012 - Charges de personnel et frais assimilés	889 370,28
014 - Impôts et taxes	1 191 449,35
65 - Autres charges de gestion courante	698 728,27
66 - Charges financières	6 015,14
67 - Charges exceptionnelles	29 068,22
68 - Dotations provisions	562,70
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 874,82
TOTAL	3 520 460,68

DEPENSES de FONCTIONNEMENT



RECETTES	
Chapitre	CA 2023
OO2 Excédent de fonctionnement reporté	1 165 454,89
013 - Atténuations de charges	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 160,54
73 - Impôts et taxes	3 063 830,97
74 - Dotations, subventions et participations	1 095 081,98
75 - Autres produits de gestion courante	2,16
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	186 071,34
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 951,78
TOTAL	5 631 553,66

RECETTES de FONCTIONNEMENT



Indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, les EPCI doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire. Les montants doivent être exprimés en euros, en brut, par élu et par fonction en 2023 :

Prénom	Nom	Fonction	Indemnité Brute mensuelle (janvier à juillet 2023)	Indemnité Brute mensuelle (août à décembre 2023)
Marie-Rose	VEYSSIERE	Présidente	1 046,63 €	1 062,33 €
Stéphane	TRIQUART	Vice-président, chargé des finances, du personnel et des services publics	483,06 €	490,30 €
Alain	OLLIVIER	Vice-président, chargé des bâtiments scolaires et de la communication	483,06 €	490,30 €
Ghislaine	COUZON	Vice-présidente, chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors	483,06 €	490,30 €
Jean-Luc	ALARY	Vice-Président, chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage	483,06 €	490,30 €
Jean-Luc	GROSS	Vice-président, chargé de la voirie et de l'accessibilité	483,06 €	490,30 €
Jean-Claude	LOPEZ	Vice-président, chargé du tourisme et de la culture	483,06 €	490,30 €
Flore	BOYER	Vice-présidente, chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière	483,06 €	490,30 €
Michel	DONNETTE	Vice-président, chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères	483,06 €	490,30 €

La Communauté de Communes emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale et des agents contractuels. Le tableau des emplois est ainsi fixé au 31/12/2023 :

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :					
Attaché principal territorial		1	1	1	Directrice Générale des Services
Filière administrative :					
Responsable office de tourisme		1	1	1	Responsable office de tourisme
Nature de l'emploi	Tps travail	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES		
			Filière administrative :		
Chargée de mission développement durable et PVD	plein	B	Rédacteur principal 1ère classe		
Secrétaire comptable	plein	B	Rédacteur		
Secrétaire comptable	plein	C	Adjoint administratif principal 1ère classe		
Chargé de communication	plein	C	Adjoint administratif		
			Filière médico- sociale :		
Directrice crèche	plein	A	Infirmière en soins généraux hors classe		
Educatrice de jeunes enfants	plein	A	Educatrice de jeunes enfants		
Auxi crèche	plein	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
			Filière animation :		
Responsable RAM	plein	C	Adjoint territorial d'animation		
Agent d'accueil office de tourisme	plein	C	Adjoint territorial d'animation		
			Filière culturelle		
Responsable musée	plein	B	Assistant de conservation principal 2ème classe		
			Filière technique :		
Agent technique	plein	B	Technicien principal 2ème classe		
Agent crèche	plein	C	Agent de maîtrise		
Agents crèche	3 plein	C	Adjoint technique principal 1ère classe		
Agent crèche	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe		
Agent polyvalent musée	plein	C	Adjoint technique principal 2ème classe		
Agents crèche	2 plein	C	Adjoint technique		

Entre mai et août 2023, nous avons accueilli un stagiaire en MASTER 1 urbanisme et aménagement qui nous a aidé sur le dossier du PICS.

A compter d'octobre 2023, une apprentie en MASTER urbanisme paysage évaluation environnementale et projet de territoire a rejoint les effectifs pour 2 ans, elle a travaillé sur le dossier de définition des ZAEnR.

Les agents ont accès aux services du CNAS, ils bénéficient du régime indemnitaire : le RIFSEEP pour la plupart, le versement d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ainsi qu'une prime de service et d'une prime forfaitaire pour les agents ne relevant pas encore du RIFSEEP.

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 permet à l'employeur territorial de mettre en place jusqu'au 31 décembre 2026, un dispositif dérogatoire d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne a proposé de mettre en œuvre cette procédure pour le compte de la CCICP. Les élus en Conseil communautaire du 3 novembre 2022 ont validé la mise en place de ce dispositif au bénéfice des agents en situation de handicap.

Les activités 2023 par compétence

L'aménagement de l'espace communautaire

Le périmètre du SCoT a été défini en 2014 à l'échelle de la vallée de l'Isle incluant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de communes Isle, Vern, Salembre ;
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- Communauté de communes Isle, Double, Landais.

Le SCoT a été arrêté en avril 2021 puis soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA), Les avis rendus ont engendré des modifications et des compléments.

L'enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) s'est déroulée du 1er juin 2023 au 5 juillet 2023.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vallée de l'Isle - Ribéracois

Le périmètre du CRTE :

- La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- La Communauté de communes Isle Vern Salembre ;
- La Communauté de communes Isle Double Landais ;
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye ;
- La Communauté de communes Périgord Ribéracois.

Les éléments contractuels ont été rédigés en 2021 et le 24 novembre 2021 le CRTE a été signé avec les services de l'Etat, les EPCI et le Pays de l'Isle en Périgord coordonne.

La CCICP adhère au syndicat du Pays de l'Isle et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat.



Invest : 11 971 €
Fonct : 20 217 €

Suite à la signature de la convention Petites Villes de Demain le 26 février 2021, la Communauté de communes et les communes de Mussidan, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Laurent-des-Hommes, Campsegret et Eyraud-Crempse-Maurens ont signé le 18 octobre 2022 la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire avec le Secrétaire général de la Préfecture et le Conseil départemental.

Planification/urbanisme

En 2023, la CCICP a procédé en collaboration avec les communes concernées à des révisions et des modifications de PLU.

- Modification de droit commun°1 du PLU de la commune de Mussidan
- modification du zonage (AU en Uc), des parcelles AD 331-332-333 et 334 pour parvenir à la mobilisation d'une enclave au sein de la zone Uc ;
- adaptation de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- mouvement d'un Espace Boisé Classé (EBC) pour correction d'une erreur matérielle, sur les parcelles AN 47 et 43 ;
- Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de St Médard de Mussidan
- Objet : d'apporter des modifications au règlement en ses parties écrites et graphiques, sans remise en question de l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, s'agissant de redéfinir les modalités réglementaires d'une zone destinée au développement économique en créant un sous-secteur Uya et d'encadrer les extensions et les annexes en zones A et N.
- La mise à disposition au public des pièces du dossier du 1^{er} aout 2022 au 1^{er} septembre 2022, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le Conseil communautaire en date du 19 septembre 2022 a adopté la modification simplifiée n°3 du PLU de Mussidan.

Développement économique

La ZAE de Les Lèches est vendue en totalité :

	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015
Recettes	215 696	108 669	115 885		19 488	86 392	178 671
Nb de lots vendus	2	1	3	0	1	4	3
	2016	2017-18	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	14 263	0	51 840	37 008	75 546	31 203	46 890
Nb de lots vendus	1	0	2	1	1	2	1

ACP

L'ACP (Action Collective de Proximité), dispositif proposé par le Conseil régional en complément du dispositif sectoriel d'aides aux TPE, le diagnostic du territoire est toujours en cours et porté par le Pays de l'Isle en Périgord.

Taxe sur les friches commerciales

Dans le cadre de petites villes de demain et de l'ORT, les délégués communautaires ont acté la nécessité de dynamiser les principaux centres bourgs afin de permettre la remise en location de bâtiments permettant le développement économique et que la politique de la CCICP tend à une rationalisation des biens immobiliers de son territoire, facilitant ainsi le passage au ZAN (cf. loi Climat et résilience : Zéro Artificialisation Nette), aussi, les élus communautaires ont décidé d'instaurer la taxe sur les friches commerciales par délibération en date du 19 septembre 2022.

Manager de commerce

Les élus communautaires ont décidé une collaboration avec la communauté de communes Isle Double Landais, il a été décidé lors du conseil communautaire du 7 février 2023 de proposer au manager de commerce de leur CDC d'étendre sa mission à notre EPCI. Celui-ci a démarré sa mission en mai 2023 mais la convention a été dénoncée par le contrôle de la légalité de la Préfecture en décembre 2023.

Durant sa mission à mi-temps sur notre CDC entre mai et décembre, le manager de territoire a pu faire le point sur les locaux vacants et envoyer un courrier incitant les propriétaires à mettre leur bâtiment à louer voire à rénover, il a aussi fait un diagnostic des marchés existants et permis la mise en place de panneaux signalétiques identiques pour 4 communes ayant un marché (Mussidan, St Front de Pradoux, Maurens et Villamblard).

Il était présent tous les lundis sur le marché de Villamblard.

Tourisme :

ETE ACTIF

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a été le premier EPCI sur la Dordogne à initier ce partenariat. Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs (trottinette électrique, plongée, VTT électrique, laser game, pêche nature, balades thématiques, jeu d'enquête). Certaines activités ont un tel succès que des listes d'attentes sont ouvertes (balade nocturne à la découverte des rapaces nocturnes, chauves-souris et des étoiles, jeu d'enquête type Cluedo). Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés.

En 2023, 15 activités sur 12 sites. 249 personnes ont participé (taux de remplissage des activités 83%).

Le reste à charge pour la CCICP en 2023 a été de 1200 €.

L'accueil à l'Office de tourisme a vu sa fréquentation stable par rapport à 2022 : 827 contacts

2023	2022	2021	2020
827	865	585	1109

A Villamblard, le Point Informations Touristiques s'est tenu sous la halle les lundis matins, du 10 juillet au 21 août et le 15 août toute la journée.

118 unités ont été enseignées (1 unité équivaut à 2.5 personnes) ; soit une baisse par rapport à 2022 (134 unités).

L'association des Enfants du Pays de Beleyme, qui intervient pour le tourisme sur le Villamblardais, a organisé

- 2 balades animées invitant les promeneurs à parcourir les chemins de Saint Jean d'Estissac et à découvrir les secrets de la Tourbière du Laquin à Beleymas

- Plusieurs Escape Game au Château de Barrière à Villamblard proposant 2 séances en après-midi ou en soirée
- Un rendez-vous des producteurs en juillet et août (reporté en septembre) sous la Halle de Villamblard
- L'édition et la diffusion de livrets de découvertes sur les communes de Clermont de Beauregard et Issac.

Sentier Nature

En octobre 2022, la Communauté de communes a proposé aux communes intéressées de répondre à l'appel à projet « Sentier Nature » proposé par le Céréma et l'Etat dans le cadre du Plan Tourisme Destination France dont l'objectif est de créer ou valoriser 1000 km de sentier à l'échelle nationale - avec des financements pouvant atteindre 80%.

Les objectifs :

- Créer ou restaurer des sentiers
- Développer la pratique de la marche
- Favoriser la reconquête de la biodiversité et des qualités paysagères
- Favoriser le tourisme durable qui maîtrise son impact sur le climat
- Renforcer ou favoriser le lien entre zones habitées et zones naturelles

10 communes ont souhaité répondre à cet appel à projet en proposant des sentiers en lien avec les objectifs demandés. Le SMBI, les Enfants du Pays de Beleyme et le service du tourisme du Conseil départemental ont été associés à ces rencontres. Ce dossier a été accepté en 2023 et nous octroie 80% de subvention pour ce projet.

Invest : 208 345 €
SUB : 166 676 €

Collecte et du traitement des déchets ménagers

La collecte et le tri ont été confiés au SMD3. Le SMD3 fait une expérimentation depuis 2020 sur la REOM incitative. Le déploiement des points d'apport volontaire et la REOMi avaient pour objectif de baisser les tonnages de 30%.

Le SMD3 a décidé d'instaurer la REOM incitative sur le périmètre géographique de son territoire d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2023.

Un budget annexe a été créé pour cela ; il est directement géré par le SMD3.

Expérimentation O prévert avec le SMD3

En 2020, suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes.

Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres.

En 2023, le broyeur a été utilisé sur 83 journées non consécutives, au bénéfice de 6 communes, le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle), et la Communauté de communes en régie.

GEMAPI

La CCICP adhère au syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement du Syndicat.

Une convention a été signée avec la CAB pour les communes dépendant du bassin Dordogne.

Participation CAB : 1 532 €
Invest (Lidoire Estrop) : 28 €

SMBI 2023 : 78 830.59 €

En avril 2022, la CAB a lancé une consultation pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau Lidoire/Estrop, la phase 2 est en cours.

En 2023 concernant le bassin versant Caudeau et affluents Dordogne nous en sommes à la phase 3 du PPG.

En septembre 2022, les membres du Conseil communautaire ont décidé d'instaurer la taxe GEMAPI et d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 50 000 €.

Voirie

En Conférence des maires du 6 septembre 2022 et en CLECT du 13 septembre 2022 : la rétrocession de la compétence voirie aux communes est actée. La création de pistes DFCEI l'entretien de la véloroute et des chemins de randonnée, la voirie intérieure de la ZAE de Les Lèches restent à la charge de la CCICP.

Concernant la véloroute voie verte : pour la portion de voie verte sur la commune de Saint-Front-de-Pradoux, l'entretien est à la charge de la Communauté de communes.

Pour les portions de véloroute qui traversent les communes de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Front-de-Pradoux, Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan et Saint-Laurent-des-Hommes il est précisé que lorsqu'il y aura des travaux à faire sur ces voies partagées de la véloroute chaque commune puisse apporter un fonds de concours de 50% à la CCICP pour la réalisation des travaux.

La politique du logement

22 logements communautaires sur le territoire, répartis de la façon suivante :

- 3 à Mussidan
- 3 à Saint-Front-de-Pradoux
- 2 à Saint-Michel-de-Double
- 3 à Saint-Médard-de-Mussidan
- 2 à Les Lèches
- 1 à Bourgnac
- 8 à Villamblard

Taux de vacance des logements													
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
8.33%	8.97 %	17.2%	15,06%	8%	14%	5%	2%	2%	1%	2%	0%	2%	1%

Admission en non-valeur												
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 340 €	6 888 €	1 388 €	1 496 €	5 248 €	0	0	175 €	0	0	0	0	0

Programme local de l'habitat et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Par délibération en date du 19 septembre 2022, les élus communautaires ont adapté le programme local de l'habitat fixant des objectifs stratégiques sur le parc privé, public, les constructions nouvelles et la gestion de l'existant.

Orientation 1 : Favoriser la mixité sociale et générationnelle en diversifiant l'offre de logement

Orientation 2 : Mobiliser et maîtriser le foncier

Orientation 3 : Favoriser l'accès et le maintien des populations dans les logements

Orientation 4 : Répondre aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes

Orientation 5 : Animer et piloter le PLH

La taxe d'habitation sur les logements vacants a été également instaurée le même jour sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Depuis 2019, la CCICP adhère au nouveau syndicat créé à l'échelon départemental suite à la fusion des offices HLM de Périgueux et du département, le SMOLS, et participe financièrement à son fonctionnement et éventuellement aux investissements.



Par an : 1 000 €

La CCICP bénéficie de l'OPAH (Opération Programmée en faveur de l'Amélioration de l'Habitat) portée par le Pays de l'Isle en Périgord depuis 2016, le dispositif a été reconduit pour 2021-2026.

La protection et la mise en valeur de l'environnement

2 passages d'entretien des PDIPR ont été effectués par l'entreprise AGRI VERT TP, en mai 2023 et septembre 2023, à la charge de la CCICP, représentant 95.7 km à débroussailler.

La CCICP adhère à l'ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires. En 2023, l'adhésion a été reconduite avec une cotisation de 3679 € (0.25 €/habitant).

Maisons de services au public d'intérêt communautaire

Les anciens bâtiments de la DDE situés rue du Périgord à Mussidan ont été rénovés pour y installer le siège de la communauté de communes et un espace CONNEXIONS. Le siège a été transféré fin novembre 2019.

En 2022, la salle de réunion à Mussidan a été occupée une 20^{ème} de fois par l'ACCAD (pour ses réunions de services), 9 matinées par la Mission Locale pour des sessions d'aide au code de la route, 3 jours pour le recrutement avec Pôle Emploi du personnel de ACTION, par une permanence de l'UNSA et par la DGFIP.

A Villamblard, le bâtiment a bénéficié de travaux de rénovation en 2021, il abrite SPE (espace de vie sociale) et l'AIVAP (service d'aide à domicile). La grande salle de réunion est régulièrement mise à disposition pour les associations.

France Services

France Services a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2020.

Les agents France Services de la Communauté de communes ont été formés par les partenaires des services de l'Etat : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de l'Intérieur, les Finances Publiques, la Justice.

En 2022, les agents de France Services ont répondu à 6750 demandes.

Les principales demandes, au niveau des partenaires nationaux

Les principales demandes viennent de la DGFIP puis portent sur le ministère de l'Intérieur avec ANTS, cartes grises, permis de conduire et pré-demande de titre d'identité. La CPAM (renouvellement de carte vitale, demandes de Complémentaire Santé Solidaire, les attestations et les mises en relation avec le partenaire) arrive en 3^{ème} partenaire national suivi de la CARSAT (demande de retraite personnelle ou de réversion). Et enfin, les demandes portent sur la CAF (aides au logement, RSA, prime d'activité et actualisations trimestrielles), Pôle Emploi (inscriptions, suivis et actualisation).

Au niveau des partenaires locaux

Les principales demandes portent sur l'ANAH pour les aides à la rénovation énergétique (Ma Prime Rénov et CEE) ou pour des travaux liés au vieillissement ou handicap, les demandes en ligne de logement social et les complémentaires retraite. Quelques demandes concernant le Conseil départemental pour l'APA et les dispositifs des MDPH.

La plupart des usagers ne sont pas autonomes sur internet et les démarches en ligne, ils ont besoin d'un accompagnement dans les différentes recherches y compris les personnes qui ont une connaissance des bases d'internet.

Un poste informatique est mis à disposition de la population, sa fréquentation augmente, 223 accès, les usagers l'utilisent soit parce qu'ils n'ont pas internet ou pas d'outil informatique à

leur domicile ou soit parce qu'ils ont compris comment faire leur démarche mensuelle (actualisation CAF ou Pôle Emploi) et reviennent chaque mois en autonomie.

Les administrés proviennent des 25 communes de la CCICP avec principalement une utilisation par la population mussidanaise, mais également des communautés de communes voisines même si l'ouverture des France Services de Ribérac, Saint-Aulaye et Montpon-Ménéstérol en 2022 a permis de limiter la venue des populations hors CCICP. Les usagers qui sont encore amenés à venir à France Services de Mussidan sont les habitants de la Communauté de communes Isle Vern Salembre qui n'a pas de France Services.

Les deux conseillers numériques (SPE et conseil départemental) travaillent en réseau avec France Services. Fin 2023, le département n'a pas renouvelé le poste du conseiller numérique qui œuvrait sur notre territoire.

Formation du personnel de la CCICP et de ses communes membres

Le plan de formation est mutualisé à l'échelle de la vallée de l'Isle en collaboration avec le CNFPT (délocalisation des formations sur le territoire de la vallée de l'Isle). La Communauté de communes participe aux frais pour la mise en œuvre des formations mutualisées « risques professionnels ».

En 2023, le programme de formation s'est poursuivi avec 87 agents formés.

Bâtiments scolaires

Les travaux sur les écoles de Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan, Issac et Villamblard ont démarré en mai 2022 et se sont achevés en 2023.

La maîtrise d'œuvre pour les 10 écoles est ACTEBA et les entreprises ont été retenues en 2023, les travaux ont pu démarrer.

De nombreux travaux ont été réalisés en dehors du cadre de ces marchés (travaux urgents, mises en sécurité, insectes xylophages, pannes de chaudière...).

La maîtrise d'œuvre pour les deux autres écoles : Douville et Montagnac-la-Crempe a été retenue en 2023 : cabinet MARTY.

Musée de Mussidan

La CCICP a pris la compétence au 1^{er} octobre 2017 du musée de Mussidan. Le responsable du musée est également chargé d'animer le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier. En 2023, la fréquentation du Musée André Voulgre a été de 2403 visiteurs dont 1504 entrées au musée plus 899 personnes ayant participé aux actions de médiation mises en œuvre : conférences, balades patrimoniales, Nuit des musées, Journées du Patrimoine, escape game, ateliers pour les scolaires et le jeune public, circuit numérique patrimonial, exposition temporaire.

Le Mémorial de la Résistance de St Étienne de Puycorbier voit sa fréquentation légèrement baisser en 2023 par rapport à 2022 avec 5667 visiteurs.

Enfance, jeunesse et seniors

La capacité de la **crèche** de Mussidan est de 30 enfants. Le médecin référent est le Dr Astruc.

La capacité de la crèche de Beaugard et Bassac est de 24 enfants et la crèche d'Issac de 16 enfants. La gestion de celles-ci est confiée à l'association les Canailloux.

Le **Relais Petite Enfance** (RPE) intervient aussi sur le territoire de la CDC Isle Double Landais et la partie Gursonnaise de la CDC Montaigne Montravel Gurson. Les matinées d'accueil se déroulent de 9h30 à 11h30 les lundis à Mussidan (bureau du relais derrière la crèche), les

mardis à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, anciennement centre de loisirs, CLSH) et les jeudis à la salle du RDC de la mairie de Villamblard.

En 2023 il y a eu en tout une centaine d'ateliers et sorties d'éveil proposés sur les différents secteurs du territoire du Relais.

Des permanences administratives sont tenues afin d'offrir une information de premier niveau en matière de droit et d'accompagnement des familles dans leur rôle d'employeur. Ces permanences ont lieu les mardis après-midi dans les mairies de Montpon-Ménéstérol et de Moulin Neuf, à la mairie de Villamblard les jeudis (sur RDV) et les autres jours au bureau du Relais (derrière la crèche de Mussidan).

Le **centre de loisirs** de Mussidan a pris la gestion du CAS'ADO en 2022, avec le recrutement d'un nouveau directeur au Centre de loisirs et d'un nouvel animateur au Cas'Ado.

Le centre de loisirs de Montagnac la Crempse est géré par l'association des Enfants du Pays de Beleyme.

Une étude a démarré fin 2020 pour créer un accueil pour les - 6ans, cette étude a abouti à l'ouverture en juillet 2022 de l'accueil des enfants de - de 6 ans au CLSH Montagnac/Maurens, les enfants de - de 6 ans sont sur Maurens et les + de 6 ans sur Montagnac-la-Crempse. Il a été mis en place une navette pour pouvoir proposer ce service au plus grand nombre. Les repas ont été réalisés l'été à Campsegret et livrés sur les deux sites, la fréquentation a été bonne :

Chez les 3-6 ans, 14 à 15 enfants en moyenne à l'été 2023

Chez les 6-12 ans, 34 enfants en moyenne en juillet et 21 en août 2023

Le centre de loisirs périscolaire de Maurens est ouvert les mercredis en période scolaire dans les locaux des deux écoles à Maurens. Les personnels communaux sont mis à disposition de la CCICP pour l'organisation de ce service.

En 2023, il est noté une hausse globale de la fréquentation chez les 3-6 ans (périsco et extrascolaire), une réflexion est en cours pour accueillir des places supplémentaires.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

Portée par la Communauté de communes en collaboration avec la CAF, la CTG consiste à mobiliser les partenaires du territoire dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagée : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, les seniors, l'animation locale, le logement, l'accès aux droits.

La CTG remplace le contrat Enfance Jeunesse et permet de répondre par de nouvelles actions à des besoins repérés sur le territoire de la CCICP. La convention est signée pour 5 ans du 01/01/2021 au 31/12/2025.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

On dénombre 2 386 installations sur le territoire du Mussidanais. La périodicité des contrôles est de **6 ans**. Un contrat de prestation de service a été conclu avec SUEZ jusqu'en 2027.

Sur le Villamblardais, une délégation de service public a été faite à la SAUR jusqu'en 2027. On dénombre 2 459 installations.

Un groupement de vidanges des fosses et bacs dégraisseurs est proposé aux habitants de la communauté. Le groupe SARP ALANIOU assure cette prestation jusqu'en février 2024.

Aménagement numérique

La CCICP adhère au Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de l'aménagement départemental.

2022-2025 : participation de la CCICP à hauteur de 80 994 €/an pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire.



PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE PICS

Après avoir travaillé de mai à septembre 2023 avec les élus et secrétaires de mairie des 25 communes sur les questions à se poser, sur les documents nécessaires à cette démarche, sur les ressources à mobiliser,

De nombreux ateliers et brainstorming ont été utiles à tous : en cas de crise nous aurions déjà quelques pistes pour répondre au plus urgent. Bien sûr on ne peut pas tout prévoir surtout en cas d'événement de grave ampleur, notre démarche se veut une **première ébauche de gestion de crise à l'échelle de l'intercommunalité**.

Nous avons décidé collectivement d'initier ce travail par délibération en date du 25 août 2022.

Les communes se sont aussi attaquées à ce chantier pour rédiger leur **plan communal de sauvegarde (PCS)**.

Leurs plans sont aussi en cours de finalisation.

Un **document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** mutualisé a été rédigé et est à leur disposition si elles souhaitent le diffuser à la population.

Nous avons aussi pu faire les **exercices** proposés par l'état dans le cadre de **préparisk**.

Nous avons sollicité notre population grâce à un **flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres** de la communauté de communes afin de faire savoir que les communes ont besoin de recenser le matériel et les compétences des populations pour faire face à des événements majeurs.

Nous avons par le biais d'un questionnaire Google Form accessible sur le site de la Communauté de communes, recueilli **90 retours de personnes** ayant soit du matériel, soit des compétences, soit se proposant pour être référent dans leur quartier.

Les personnes fragiles ont été également invitées à se faire inscrire en mairie mais peu de personnes se sont présentées en mairie pour s'inscrire sur la **liste des personnes vulnérables**.

Nous avons participé aux **universités de l'innovation territoriale du centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT)** en juillet 2023 à Poitiers et creusé comment communiquer sur le plan intercommunal de sauvegarde en interne (élus et agents) et en externe.

Communication

Les gestes qui sauvent

En septembre 2023, CCICP a été retenue dans le cadre de l'appel à projet de la journée de la résilience et en lien avec l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), les élus ont souhaité la mise en place de la formation les gestes qui sauvent pour les habitants du territoire.

Un flyer a été envoyé dans toutes les boîtes aux lettres et les formations ont démarré dès octobre.

Ces formations ont été assurées par Philippe DESSAIGNES sur 15 communes du 11 octobre au 29 novembre 2023. Plusieurs séances ont dû être annulées faute de participants.

Formation PSC1

Entre juin et juillet 2023, 33 personnes ont pu être formées dans la continuité sur une journée à la formation Prévention et secours civiques de niveau I. Le coût de cette formation a été pris en charge par les communes et la communauté de communes.

Panneau Pocket

Cette application d'informations et d'alertes a équipé plus de 9700 collectivités. Elle permet de transmettre des informations aux citoyens après avoir téléchargé cette application sur smartphone.

La population reçoit en temps réel les actualités du territoire.

Les élus ont souhaité souscrire à l'abonnement, la CCICP a pris en charge pour le compte de ses communes membres l'adhésion annuelle dès 2022.



Adhésion annuelle
2 814,00 € TTC

Développement durable

En 2019, la Communauté de communes a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le plan d'actions définitif a été validé en juillet 2021.

Le 12 juillet 2023 et le 23 août 2023, sur le marché des producteurs de Villamblard, la Communauté de communes avec le soutien du Conseil départemental a pu bénéficier du stand et de l'animation « Jardiner au naturel ». Le stand a été tenu et animé par les Enfants du Pays de Beleyme et a accueilli une cinquantaine de visiteurs.

Syndicat Mixte Ouverte de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMODFCI)

Afin de tenir compte des enjeux dans les domaines de la Défense de la Forêt et les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, les services départementaux ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert d'ampleur départementale le SMODFCI24.

En 2019, la CCICP s'est dotée de la compétence DFCI afin de pouvoir adhérer au SMO pour l'ensemble de ses communes.



19 985,68 €

Agriculture

En mars 2021, La Communauté de communes a signé la Charte de partenariat pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord, le PAT a pour objectif de favoriser une agriculture de proximité au service de la population locale et de qualité. La charte décrit la méthodologie de travail.

En octobre 2021, la CCICP a signé une convention avec la chambre d'agriculture « dynamiser la transmission et l'installation d'exploitations agricoles sur Isle et Crempse ». Cette convention d'une durée de 3 ans (2022-2024) a pour objectif de faciliter les installations ou les reprises.

Actions en faveur du sport dans le cadre de la convention départementale

Une collaboration avec le Conseil Départemental en faveur du sport auprès des enfants de primaire est menée (école des sports) à Issac, elle s'est poursuivie en 2023.

La convention culturelle avec le Département

Comme chaque année, la CCICP signe avec le Conseil départemental, une convention culturelle, en 2023, le montant alloué par le département a été de 12 100 € en faveur d'actions culturelles menées par 4 associations réparties de la façon suivante :

Associations	Participation CD24	Participation CCICP
La Doublerie	500 €	500 €
Amis du musée	700 €	3 950 €
Parenthèses	300 €	300 €
Chantemonde	300 €	300 €

Loi « Engagements et Proximité » / Conférences des Maires

Parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019, la loi "engagement et proximité" entend recentrer les élus locaux au cœur de notre démocratie et l'exercice des mandats locaux au sein des intercommunalités se voit renforcé par l'émergence du pacte de gouvernance.

Le recours au pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, mais les élus de la Communauté de communes ont souhaité l'adopter par délibération le 6 octobre 2020.

Il permet ainsi, depuis son instauration, d'associer encore davantage les élus municipaux au fonctionnement intercommunal de la gouvernance de l'EPCI.

La deuxième mesure phare de la loi « engagement et proximité » est l'instauration de la Conférence des maires. Etant donné, que le bureau de la Communauté de communes n'est pas composé de tous les maires, la Conférence des Maires a été instaurée au moment de l'approbation du Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle s'est réunie **6 fois en 2023**, il a été abordé les thématiques suivantes : la mutualisation d'un manager de commerce, la proposition de travailler ensemble sur les chemins ruraux, la proposition de travailler ensemble sur les plans de sauvegarde, les bornes IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques) avec le SDE24, la nouvelle compétence transférée automatiquement au 1^{er} janvier 2024 : Police de la publicité extérieure, la proposition de travailler ensemble sur le dépôt d'un dossier Villages d'avenir (un dossier a été déposé conjointement par 7 communes, seules 2 ont été retenues) et la proposition de travailler ensemble sur la définition des ZAEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables).

Les chemins ruraux

Après moults réflexions, 7 communes souhaitent se lancer dans le recensement proposé par la loi 3DS pour recenser leurs chemins ruraux. Ce travail est mené en lien avec la communauté de communes, une réflexion a été menée avec le CEREMA fin 2023 pour élaborer le travail préparatoire en cartographie.

La définition des ZAEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables)

Les 25 communes ont décidé conjointement de se lancer dans cette définition.

Les données à notre disposition en 2023 ne nous permettent pas d'apporter un regard éclairé et objectif sur une question fort complexe à traiter... Pour autant, les élus décident de faire le tri dans les données...

Proposition de travail collectif avec toutes les communes

Cartographies produites sur QGIS par la CDC

- Grâce aux DP déposées en communes des panneaux photovoltaïques, zonage de tous les toits déjà couverts et en projet
- Réseaux de chaleur existant et en projet

Cartographies existantes (potentiel solaire) :

- Zoner les grandes toitures (> 4 M. KWh/an)
- Zoner les parkings > 1 500 m²

Cartographies existantes (enjeux) :

1. Délimiter les zones natura 2000 et znief II
2. Délimiter les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA)
3. Délimiter les zones protégées monuments historiques

Concertation commune à tous :

1. **Réunion débat** sur l'agrivoltaïsme à destination des agriculteurs (février 2024)

La Formation des élus

Les élus du territoire (sauf la commune de St Hilaire d'Estissac et de St Martin l'Astier) ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes. L'accompagnement des formations sera réalisé par la plateforme collaborative Idéal Co avec un programme sur mesure (10 formations réparties sur les 6 années de mandat) à l'échelle du territoire et en fonction des projets et besoins en cours. En parallèle, l'Union des Maires propose dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), des formations qui ne se substituent pas aux formations proposées par la Communauté de communes mais relève d'une démarche individuelle.

Organisée par Idéal Co, la 4^{ème} formation des élus s'est tenue à Villablard en février 2023 sur l'animation d'un collectif.

Le 15 décembre 2023, 16 élus ont participé à la formation organisée par Ideal Co à Villablard dont la thématique était la communication.

Solidarité

En 2022, par solidarité avec les familles ukrainiennes qui sont venues chercher refuge en France, les élus ont souhaité attribuer un logement vacant sur la commune de Saint-Médard-de-Mussidan à l'une d'entre elle. Les locataires se sont installés en juillet 2022. Ils sont logés à titre gracieux, il n'a pas été demandé de caution, notre prestataire SOLIHA s'est chargé gratuitement de la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Le logement a été entièrement meublé gratuitement pour faciliter leur installation, les locataires lors de leur départ partiront avec tous les meubles, ustensiles de cuisine, linge de maison, électroménager dont il est pourvu aujourd'hui.

Exceptionnellement Groupama assure gratuitement ce logement jusqu'au 31 décembre 2022, de manière à alléger les dépenses mensuelles de cette famille.

La même demande a été faite auprès des services d'EDF et de SUEZ qui n'ont pas donné une suite favorable. La seule contrepartie financière a été le reversement à la CDC des prestations CAF. Vu les difficultés rencontrées par le père de famille pour trouver du travail avec la barrière de la langue et les difficultés de mobilité, la gratuité du logement et de l'assurance se poursuivra en 2023.

Suite au séisme qui a gravement touché le **Maroc** le 8 septembre 2023, la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international a ouvert un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour venir en aide aux victimes. Sensibles à cette catastrophe, la CCICP a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain et a fait un don de 2 000 € .

Suite à la tempête Daniel qui a gravement touché la **Lybie** le 12 septembre 2023, la CCICP a également apporté son soutien au peuple lybien pour 2 000 €.

Divers

La CCICP prend à sa charge les cotisations à l'ATD pour de nombreux services (RGPD, marchés publics, assistance juridique et architecturale, PÉRIGÉO), à la SAFER pour VIGIFONCIER, et au SDE24 pour le Paquet Energies.

Un site internet a été réalisé en interne <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr> en 2019, il est mis à jour très régulièrement par les agents et les services de la CCICP.

Les grands axes du schéma de mutualisation ont été rédigés en 2017 (ressources humaines, communication, éclairage public et commande publique) et soumis aux communes de l'EPCI : le rapport de mutualisation est validé annuellement par les membres du Conseil communautaire.